

Paris, le 2 juillet 2015

La CRE publie son rapport d'activité 2014

Créée en 2000, la CRE fait le bilan des 15 ans d'ouverture à la concurrence. Le rapport d'activité 2014 qu'elle publie aujourd'hui montre le travail accompli dans la construction du marché européen de l'énergie.

Afin de fluidifier la circulation de l'électricité et du gaz naturel d'un bout à l'autre de l'Europe, des efforts considérables ont été menés pour harmoniser les règles européennes de fonctionnement des infrastructures et optimiser les interconnexions entre les réseaux. La CRE, en relation avec tous les acteurs français du secteur, a participé activement à l'ensemble de ces travaux et les a parfois anticipés. Ce fut le cas avec l'approbation du couplage des marchés fondé sur les flux (flow based) qui permet une meilleure optimisation de l'utilisation du parc de production d'électricité en réduisant les coûts et en renforçant la sécurité d'approvisionnement dans la région qui couvre la France, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas. Ce fut aussi le cas pour l'organisation du marché du gaz qui a été simplifiée en passant de trois zones de marché à deux au 1^{er} avril 2015, pour atteindre l'objectif d'une zone unique en 2018. Le travail mené pour développer les infrastructures permet d'atteindre un niveau d'intégration européenne au bénéfice de l'ensemble des consommateurs et notamment des industriels.

Sur le plan économique, la CRE constate d'importantes évolutions avec une diversification de l'offre. Elle constate aussi la difficulté de l'apprentissage de la concurrence et le faible intérêt que lui portent les consommateurs mal informés sur ce sujet. Le marché de l'électricité reste encore largement dominé par les tarifs réglementés bien que depuis le 31 mars 2015 la barre des 3 millions de foyers en offre de marché ait été franchie. L'ouverture à la concurrence du marché du gaz est sensiblement plus avancée. Pour les professionnels, la CRE a mené des actions ciblées pour accompagner la fin des tarifs réglementés. Elle a ainsi mis à leur disposition un site internet pour les aider dans leur démarche et a écrit à chaque consommateur de gaz concerné par la fin des offres transitoires.

Enfin, la CRE, qui travaille à l'avenir des réseaux d'électricité et de gaz naturel, a publié 41 recommandations techniques économiques et juridiques en juin 2014 pour faire passer les smart grids du stade expérimental au stade opérationnel.

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.

Contacts presse :

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – anne.monteil@cre.fr

Cécile CASADEI : 01.44.50.89.16 – cecile.casadei@cre.fr